

**PROJET SEJOUR PÉDAGOGIQUE SKI 2022**

Professeur : équipe 7 enseignants EPS Lieu : station haute (de préférence les Arcs)

Classe(s) : 2ndes + 1ères et Terminales enseignement complémentaire EPS

Date du séjour sur place:

**du dimanche 11 décembre 2022 au soir**

**au**

**au vendredi 16 décembre 2022 au soir**

Nombre total d’élèves\* 93 Nombre total d’accompagnateurs\* : 7 (*\*maximum)*

Le nombre de participants exact sera redéfini sans pénalité fin septembre 2022

**Objectifs pédagogiques** :

Activité physique de pleine nature pour l’enseignement complémentaire EPS

Apprentissage et perfectionnement d’une Activité Physique et Sportive : le Ski alpin avec évaluation pour l’examen du baccalauréat, (l’activité ski peut se substituer à une autre activité de l’enseignement complémentaire EPS)

Sensibilisation aux milieux professionnels du sport :

Gestion, encadrement

Fédération du groupe enseignement EPS en intégrant les 2des et les nouveaux élèves des 1ères.

**MODE DE TRANSPORT :**

Bus en option pour le trajet lycée-les Arcs

Départ du parking du lycée le matin du dimanche 11 décembre à 7h00

Retour au parking du lycée le matin du samedi 17 décembre vers 7h00 (voyage de nuit)

**LIEU ET MODE D’HEBERGEMENT :**

* Station haute compte tenu des dates (les Arcs de préférence)
* Centre de vacances en pension complète au pied des pistes du dimanche 11 décembre au soir au vendredi 16 décembre au soir 2022.
* Prévoir l’hébergement en chalet montagnard, chambre de 4 personnes avec lavabos, douches et toilettes à l’étage (kit de linge de lit fourni), salle de restauration commune, salle d’activités

**RESTAURATION :**

* En pension complète du dîner du dimanche 11 décembre au soir (arrivée entre 17-19h) au dîner du vendredi 16 décembre au soir (départ après le dîner). Pique-nique sur les pistes si le temps le permet.

**VISITES ET/OU PROGRAMME – ENCADREMENT :**

* Pas de visite, Ski ou surf (tarif unique) de 9h00 à 16h00 (location de matériels, frais de remontées mécaniques tout compris)
* Encadrement par 8 moniteurs (sécurité et technique) qualifiés conformément à la règlementation en vigueur
* 20 h d’enseignements avec moniteurs diplômés ou en formation et les 7 professeurs d’EPS (12 élèves/groupes)
* Goûter, douches, étirements, musculation, conférences jusqu’à 19h30
* Organisation d’une flèche pour la notation si possible
* Soirées thématiques à base de jeux de rôles, de stratégies et d’expressions ou travail théorique sur : techniques du ski et du surf, préparation physique spécifique, connaissance de la montagne, gestion de centres sportifs et diplômes permettant l’encadrement des centres sportifs en partenariat avec les administrateurs du centre

**Cahier des charges du séjour à respecter :**

* Dernière semaine avant les vacances scolaires d’hiver
* 100 participants environ maximum (effectif exact à redéfinir fin septembre sans pénalité financière)
* Le contrat ne pourra être signé qu’après l’accord du CA et de nos autorités de contrôle

**Rappels des points à incorporer obligatoirement dans le marché :**

* Toutes les sorties/activités sont prises en charge directement par le prestataire.
* Le contrat comprend (de préférence en option) une assurance annulation individuelle et totale groupe. Intégrer les conditions des assurances annulations liées à la crise sanitaire actuelle (covid19)
* Le contrat ne doit pas prévoir la gratuité pour les accompagnateurs
* Le nombre de paiements doit être indiqué, avec un maximum de 70% du contrat payé avant le séjour et 30% après le séjour

**Pièces exigées :**

Le candidat devra transmettre les documents suivants :

* Un contrat daté, tamponné et signé (si possible) ;
* Un devis récapitulatif daté, tamponné et signé ; faire apparaître plusieurs tarifs selon le nombre de participant à partir de 75 jusqu’à 93 participants élèves en précisant les 7 accompagnateurs :

Exemple donné à titre indicatif de 75 à 80, de 81 à 89 et de 90 à 93 participants élèves +7 accompagnateurs

* Une copie du marché avec ce document datée, tamponnée et signée ;
* Un IBAN complet.

**Choix de la société :**

Chaque proposition sera notée sur 100 points avec 60 points sur la partie technique et 40 points sur la partie financière. La société obtenant le plus de point sera alors retenue (après accord du conseil d’administration du lycée et des autorités de contrôles).

Critères techniques sur 60 points : réactivité face aux demandes (1 point), facilité d’accès interlocuteur (5 points), ancienneté positive (2 points), qualité hébergement (logement+repas 20 points), environnement-emplacement (5 points), respect des dates (5 points), assurance annulation (5 points), modalités de paiement respectée (5 points), visites et activités respectées (10 points), transparence du devis (2 points).

Critères financiers sur 40 points : hébergement, activités (40 points).

**Date limite de remise des offres  (quinze jours complets minimum de publication sur AJI) : 30 juin 2022**

Les offres devront obligatoirement être transmises par le biais de la plateforme AJI avec l’ensemble des pièces demandées. Toute offre arrivée après la date butoir ou incomplète sera rejetée.

L’établissement se réserve le droit de demander des précisions ou des modifications jusqu’à une semaine après la date butoir.

**Contact :**

Il s’agit de M BOEGLIN Pierre, professeur d’EPS au lycée Vincent Van Gogh d’Aubergenville (78) et organisateur du séjour, à l’adresse mail suivante : [pierre.boeglin@ac-versailles.fr](mailto:pierre.boeglin@ac-versailles.fr) ou au numéro de téléphone suivant : 06.60.05.79.65.

Signature + tampon (lu et approuvés des conditions ci-dessus) :

Le………………………………………..